
Procès-verbal de réunion du conseil municipal

séance du vendredi 28 mars 2014

(convocation du 24 mars 2014)

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

L'An **deux mil quatorze, le vingt-huit mars à 18 h 30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du maire : M. Francis PAPANASIOS.

PRESENTS : PAPANASIOS Francis, BONNAMY Bertrand, DEBREGAS Jean-Pierre, ROCHE Maryse, CHAMPELOS Bernard, LAVAYSSIERE René, TEXIER Michel, CAMUZAT Josette, DELSOL Bernard, BLONDEL Céline

ABSENTS : GRZYBOWSKI Serge donne pouvoir à Francis PAPANASIOS.

Nombre de Membres

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PAPANASIOS maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme ROCHE Maryse a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L2121-15 CGCT).

Election du Maire

Le Plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2121-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : MM. TEXIER Michel, LAVAYSSIERE René

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	10
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6

PAPATANASIOS Francis, 10, dix suffrages obtenus.

M. PAPATANASIOS Francis a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election des adjoints

Sous la présidence de M. PAPATANASIOS élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2222-7 et L. 2122-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du premier adjoint

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	10
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6

BONNAMY Bertrand, 10, dix suffrages obtenus.

M. BONNAMY Bertrand a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	10
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6

DEBREGEAS Jean-Pierre, 10, dix suffrages obtenus.

M. DEBREGEAS Jean-Pierre a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	10
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6

ROCHE Maryse, 10, dix suffrages obtenus.

Mme ROCHE Maryse a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.

République FRANCAISE

Département de la DORDOGNE

Commune de QUEYSSAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2014

Date de convocation : 10/02/2014

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE

N° ACTES	OBJET ET CODE NOMENCLATURE	N° FEUILLET
D 2014-09	Nombre d'adjoint	2014-016
	5.1 Election exécutif	
	Procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints	

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS LORS DE CETTE SEANCE

PAPATANASIOS Francis	CHAMPELOS Bernard	DELSOL Bernard
BONNAMY Bertrand	TEXIER Michel	GRZYBOWSKI Serge
DEBREGEAS Jean-Pierre	LAVAYSSIERE René	BLONDEL Céline
ROCHE Maryse	CAMUZAT Josette	